

**TABLE DES
MATIÈRES**

1. Contexte	4
2. Rôle de l'ONU	5
3. L'idée maîtresse de la Stratégie	5
4. Objectifs de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse	5
5. Engagement avec et pour les jeunes : consolider les bases de l'ONU	6-9
6. Domaines d'action prioritaires de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse	9-13
7. Coordination, gouvernance et exécution de la Stratégie	13-14

STRATÉGIE DES NATIONS UNIES POUR LA JEUNESSE

1. Contexte

La population mondiale n'a jamais compté autant de jeunes (1,8 milliard)¹. Près de 90 % vivent dans des pays en développement, où ils représentent une part importante de la population.

Connectés les uns aux autres comme jamais auparavant, les jeunes veulent eux aussi aider leur communauté à résister à l'adversité. Qu'ils habitent les villes ou les campagnes, ils proposent des solutions innovantes susceptibles de faire évoluer la société et de changer la politique. Atout fondamental et considérable, les jeunes méritent que l'on investisse dans leur avenir car ils ouvrent la voie à d'innombrables possibilités.

Il n'en reste pas moins que les jeunes sont aux prises avec de redoutables difficultés et des risques mortels qui, dans beaucoup de régions du monde, touchent de façon disproportionnée les filles et les jeunes femmes. C'est par exemple le cas lorsqu'ils souhaitent exercer leurs droits et revendiquent l'accès à un enseignement de qualité, aux soins de santé ou à un travail décent, ou lorsqu'ils se trouvent dans des situations de conflit et fuient leur foyer pour survivre ou décident de partir à la recherche d'un avenir meilleur. Les jeunes sont également victimes de violence interpersonnelle, souffrent des effets insidieux des changements climatiques et sont directement touchés par les catastrophes. Ils subissent des formes de marginalisation qui s'additionnent et ils subissent de plein fouet la dégradation mondiale de la situation des droits de l'homme et les difficultés d'accès à la justice.

La prospérité de l'humanité et la santé de la planète dépendent de la façon dont on saura profiter de l'évolution démographique à travers le monde et du passage des jeunes à l'âge adulte. Comme le nombre de jeunes, déjà très grand, ne cesse de croître dans le monde, il est évident que ce n'est qu'en collaborant et en travaillant avec eux, en les aidant à défendre leurs droits et en créant les conditions voulues pour leur permettre de progresser et de jouer un rôle actif, que la communauté internationale sera en mesure de garantir la paix, la sécurité, la justice, la résilience aux changements climatiques et le développement durable pour tous.

1. Les 10-24 ans. Il n'existe aucune définition universellement reconnue du terme « jeunesse ». Si elle tient compte du fait que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies y associe, à des fins statistiques, les personnes âgées de 15 à 24 ans, la présente Stratégie tient aussi compte des définitions proposées par les divers organismes, programmes ou États Membres, sans en privilégier aucune.

2. Rôle de l'ONU

Forte de son rôle fédérateur unique au monde, de sa mission au service de tous les peuples et de sa vocation de partenaire et de négociateur, l'Organisation des Nations Unies² est particulièrement bien placée pour protéger et soutenir les jeunes, en leur offrant une plateforme capable de répondre à leurs besoins, de faire entendre leur voix et de les soutenir dans leur action.

En outre, le développement de la jeunesse et la mobilisation des jeunes sont des questions transversales intéressant le Programme de développement durable à l'horizon 2030³, divers textes arrêtés d'un commun accord au niveau international, ainsi que l'un des aspects centraux des résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018), dans lesquelles le Conseil de sécurité reconnaît que les jeunes jouent un rôle crucial et positif dans la réalisation du développement durable, la prévention des crises et la promotion de la paix.

La présente Stratégie pour la jeunesse sert de cadre général destiné à guider l'ensemble du système des Nations Unies, alors que ses organismes axent leurs travaux sur les jeunes et collaborent davantage avec eux, en mettant l'accent sur les trois piliers (paix et sécurité, droits de l'homme, développement durable) dans toutes les situations. Elle cherche également à aider l'ONU à mobiliser les jeunes et à tenir compte de leurs opinions, leurs observations et leurs idées. Enfin, elle cherche à garantir que les travaux de l'ONU relatifs à la jeunesse soient coordonnés, cohérents et complets. Il s'agit là d'une nécessité impérative, alors que le Secrétaire général s'emploie actuellement à mettre en place toute une série de réformes destinées à renforcer la pertinence et l'efficacité de l'ONU et à garantir que ses travaux servent aux mieux leurs bénéficiaires.

L'ONU reconnaît pleinement la grande diversité de la jeunesse mondiale. C'est pourquoi, elle s'efforce d'utiliser et de promouvoir des méthodes et pratiques respectueuses de cette diversité, de sorte que chaque jeune puisse pleinement jouir de son droit à la participation, à l'émancipation et au développement. Reconnaisant les droits des jeunes, l'ONU encourage et facilite l'application des principes de transparence, de responsabilité et de réactivité, que les détenteurs d'obligations à l'égard de la jeunesse sont tenus de respecter. La présente Stratégie s'inscrit dans une démarche respectueuse, pratique et soucieuse des droits de l'homme et de l'évolution des rapports entre les sexes.

2 Dans le présent document, le terme « ONU » s'entend du système des Nations Unies dans son ensemble et inclut les organismes, fonds et programmes des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national.

3 Interdépendantes, les cibles relatives à la jeunesse s'inscrivent dans plusieurs objectifs de développement durable.

3. L'idée maîtresse de la Stratégie

Construisons un monde dans lequel les jeunes jouissent de leurs droits et ont les moyens de développer pleinement leur potentiel, et qui reconnaisse leurs capacités d'action et de réaction à l'adversité, ainsi que leur qualité d'agents du changement.

4. Objectifs de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse

La présente Stratégie cherche à accroître l'efficacité et la portée de l'action menée aux niveaux mondial, régional et national pour répondre aux besoins des jeunes du monde entier, de renforcer leur capacité d'action et de promouvoir leurs droits tout en respectant leur diversité, ainsi que d'encourager leur mobilisation et leur participation à la réalisation, l'examen et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des autres programmes et instruments mondiaux pertinents.

5. Engagement avec et pour les jeunes : consolider les bases de l'ONU

S'ils constituent une fin en soi, l'émancipation, le développement et la mobilisation des jeunes peuvent aider à construire un monde meilleur. Consciente qu'elle ne peut accomplir sa mission sans collaborer avec les jeunes, l'ONU veille à ce qu'ils soient non seulement entendus, mais aussi compris, qu'ils disposent des moyens dont ils ont besoin pour s'engager et qu'ils conduisent vraiment les efforts et processus mondiaux, sans se borner à les approuver. Les jeunes doivent être des partenaires à part entière dans les travaux entrepris par l'ONU aux fins d'un monde meilleur pour tous, car ils en sont à la fois les bénéficiaires et les artisans.

Par sa Stratégie pour la jeunesse, l'ONU cherche à devenir un modèle de gestion, un pionnier de la connaissance et de l'innovation, un catalyseur d'investissements et de solutions, ainsi qu'un exemple de responsabilisation. Pour ce faire, elle entend honorer ses engagements et appliquer des mesures soigneusement arrêtées en ce sens.

Touchant l'ensemble du système des Nations Unies, les mesures et interventions transversales présentées ici aideront l'ONU à obtenir des progrès et des résultats dans les cinq principaux domaines d'action prioritaires suivants.

Un modèle d'action directrice	
L'ONU soutiendra le rôle moteur de la jeunesse au sein de l'Organisation et sensibilisera son personnel aux questions relatives à la jeunesse, tout en renforçant ses capacités en la matière.	Structures d'intégration : Prévoir la présence d'un jeune responsable au sein de chaque équipe de pays et mission des Nations Unies, de façon à garantir une action coordonnée au sujet de la jeunesse dans tous les pays et tous les organismes des Nations Unies.
	Plateformes pour la participation des jeunes : Envisager de mettre en place des mécanismes de consultation de la jeunesse dans chaque organisme des Nations Unies compétents, de façon à ce que les jeunes puissent faire connaître leurs observations et donner leur avis sur les activités de l'ONU. Il conviendra alors de tenir compte de la diversité des jeunes et des organisations auxquelles ils appartiennent.
	Possibilités de dialogue : Organiser des échanges, à la fois en ligne et hors ligne, entre les jeunes et les hauts fonctionnaires de l'ONU, y compris le Secrétaire général.
	Renforcement des capacités : Organiser des séances d'information sur les questions relatives à la jeunesse à l'intention des coordonnateurs résidents, des représentants des organismes des Nations Unies et des hauts responsables. Aider les fonctionnaires à repérer et satisfaire les besoins des jeunes, notamment en intégrant cette question dans les programmes de formation et de renforcement des capacités en place à l'échelle du système des Nations Unies.
	Registre d'experts : Consigner dans une seule liste les coordonnées des experts des questions relatives à la jeunesse et continuer de l'enrichir et de la diversifier.
	FIN DE LA PAGE 6

	<p>Renforcement des programmes de stages : Collaborer avec les organes de décision concernés et trouver de nouvelles solutions en vue d'établir des normes minimales de qualité applicables à l'ensemble des programmes de stage de l'ONU, et s'assurer d'une rémunération correcte des stagiaires et de l'élargissement du vivier de candidats.</p> <p>Gestion des aptitudes : Promouvoir et étendre aux autres organismes des Nations Unies les initiatives mises en place par les ressources humaines pour attirer les jeunes talents, tels que le programme Jeunes administrateurs, le programme de réaffectations encadrées, les programmes de bourses et les Jeunes Volontaires des Nations Unies. Promouvoir dans l'ensemble du système des Nations Unies la mobilité des jeunes fonctionnaires et les épauler dans l'organisation de leur carrière.</p>
<p>Un pionnier de la connaissance et de l'innovation</p>	
<p>L'ONU s'attachera à renforcer les systèmes de production et de gestion des connaissances, à devenir une source d'informations en matière de développement faisant autorité et de participation de la jeunesse, et à promouvoir la sensibilisation de l'opinion mondiale quant à la situation et aux besoins des jeunes du monde entier, en s'appuyant sur des faits concrets.</p>	<p>Outil de collecte de données : Mettre en place un outil complet de collecte de données, de façon à suivre les progrès accomplis aux niveaux mondial, régional et national dans le développement des jeunes, en utilisant les objectifs de développement durable et le Programme d'action mondial pour la jeunesse, entre autres indicateurs, et continuer de faciliter l'accès aux données ventilées disponibles.</p>
	<p>Plateforme de connaissances en ligne : Créer un répertoire facile d'accès qui couvre l'ensemble du système des Nations Unies et consigne toutes les connaissances et programmes relatifs à la jeunesse dont dispose l'ONU. Par exemple, il serait possible de mettre en place un mécanisme de centralisation des bonnes pratiques, des études de cas et autres travaux de recherche.</p>
	<p>Académie des Nations Unies pour la jeunesse : Organiser régulièrement des sessions de l'Académie des Nations Unies pour la jeunesse et y convier les membres du système des Nations Unies et les autres parties intéressées, afin d'étudier les réalités, les tendances et les perspectives de la jeunesse et de mettre en commun les connaissances et les données d'expérience maintenant.</p>
	<p>Analyse : Harmoniser l'analyse de la situation des jeunes et des indicateurs relatifs à la jeunesse au niveau national (dans le cadre des PNUAD, du cadre stratégique des Nations Unies, des bilans communs de pays et des cadres nationaux de développement) et examiner les études régionales et mondiales qui analysent la situation de la jeunesse dans divers pays.</p>
	<p>Programme de recherche commun : Définir des sujets d'intérêt commun et des nouveaux thèmes de recherche conjoints et prospectifs, en abordant la question méconnue des capacités des jeunes et des défis auxquels ils sont confrontés.</p>
	<p>Laboratoires d'innovation pour la jeunesse : Après analyse de la situation, convoquer à l'échelle nationale des groupes de travail multipartites chargés de proposer des solutions novatrices pour répondre aux problèmes existants.</p>
	<p>Innovation par la jeunesse : Fournir un appui ciblé qui permette d'aider les organisations et les initiatives conduites par la jeunesse à tenter de mettre en place de nouveaux modèles et de nouvelles mesures, et en assurer une large diffusion.</p>
	<p>Sondages d'opinion : Interroger les jeunes aux niveaux mondial, régional, national et local, afin de recueillir leurs points de vue et d'en tenir compte dans les travaux et processus de l'ONU.</p>
<p>Un catalyseur d'investissements et de solutions</p>	
<p>L'ONU incitera les parties intéressées à participer financièrement et à nouer des partenariats afin de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse. Elle</p>	<p>Plateforme mondiale pour l'investissement et la collaboration en faveur de la jeunesse⁴ : Créer une plateforme générique en ligne destinée à recueillir des fonds aux fins des programmes pour la jeunesse, ce qui permettra de compléter les fonds dont dispose l'ONU pour soutenir les jeunes et les initiatives des Nations Unies en la matière.</p>
	<p>Stratégie commune de mobilisation des ressources : Définir une stratégie commune, innovante et coordonnée de mobilisation des ressources visant à encourager les mécanismes de financement existants à tenir compte des jeunes et à dégager des solutions de financement pour les domaines en manque de ressources (tels que les initiatives, mouvements, réseaux et organisations de jeunes, les mécanismes de participation de la jeunesse et les politiques de la jeunesse).</p>

s'attachera également à renforcer la base de financement et les mécanismes intéressant les programmes pour la jeunesse et les mouvements de jeunes à tous les niveaux.	Communication d'informations concrètes : Veiller à ne communiquer aux donateurs que des informations concrètes qui leur permettent de connaître avec précision les retombées de leurs investissements.
	Partenariats pragmatiques : Mettre en œuvre, à titre expérimental, des initiatives faisant appel à divers modèles de partage des responsabilités et des activités entre l'ONU et les jeunes. Il pourrait notamment s'agir d'évaluations menées conjointement avec des jeunes.
	Financement de la participation des jeunes : Trouver les moyens de garantir un financement propre à encourager la participation des jeunes dans les organismes pertinents de l'ONU, à tous les niveaux.
	Programmes conjoints : Mobiliser davantage de ressources au niveau des pays, en renforçant et en élargissant les programmes conjoints de l'ONU sur la jeunesse.

4 Sa création et ses modalités restent à définir.

Un exemple de redevabilité	
L'ONU veillera à ce que les organismes des Nations Unies répondent, dans leurs programmes, aux problèmes des jeunes et collaborent au milieu avec eux. Elle contrôlera les crédits ouverts et les dépenses engagées par chaque entité concernée.	Principes directeurs : Définir un ensemble de principes directeurs à l'intention des organismes des Nations Unies qui les invitent à s'engager en faveur du développement et de la participation à part entière des jeunes.
	Indicateurs : Utiliser un système d'indicateurs relatifs à la jeunesse pour suivre les progrès réalisés par l'ONU et veiller à ce que ses programmes favorisent l'émancipation des jeunes et l'équité intergénérationnelle.
	Engagements : Veiller à ce que les hauts fonctionnaires de l'ONU, dans le cadre de leur mission annuelle, encouragent les jeunes à poursuivre leurs engagements et leurs objectifs.
	Évaluation : Mettre en place, à l'échelle du système, un mécanisme impartial permettant d'évaluer les résultats des programmes de l'ONU pour la jeunesse.
	Examen : Procéder à un examen annuel de la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse (voir section 7).
	Transparence : Tenir le public informé de la mise en œuvre de la Stratégie pour la jeunesse.

6. Domaines d'action prioritaires de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse

L'ONU entend mieux répondre aux nouvelles attentes des jeunes et à agir davantage pour et avec les jeunes, dans le cadre de la réforme de son système. Ce n'est qu'en développant ses activités de sensibilisation, sa mobilisation politique, ses partenariats et ses programmes que l'Organisation sera en mesure d'encourager la prise d'engagements internationaux, régionaux et nationaux en vue d'investir dans la jeunesse, de faciliter sa mobilisation et de lui donner les moyens d'agir. Pour ce faire, l'ONU s'appuiera sur les initiatives existantes ou à venir de l'ensemble du système⁵ et redoublera d'efforts dans les domaines d'action prioritaires interdépendants présentés plus loin. Le plan d'action pour la Stratégie⁶ guidera et étayera l'action de l'Organisation.

⁵ Par exemple, le Partenariat mondial pour l'éducation, la Stratégie mondiale des Nations Unies pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent, l'Action mondiale accélérée en faveur de la santé des adolescents, l'Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes et le Pacte pour les jeunes dans l'action humanitaire, entre autres cadres d'action pertinents, existants ou à venir.

⁶ Plan d'action à définir.

PRIORITÉ N° 1

Engagement, participation et sensibilisation – Faire entendre la voix des jeunes pour un monde pacifique, juste et viable

Les actions de l'ONU consisteront à :

Intégrer la question : Prendre en compte, dans toutes les entités du système des Nations Unies et dans les travaux de tous les pôles d'activité de l'Organisation, la nécessité d'une collaboration et de partenariats actifs et durables avec les jeunes et avec leurs organisations, réseaux et mouvements à travers des plateformes et des

mécanismes formels et informels afin de parvenir à une participation universelle des jeunes à la défense de leurs droits ;

Élargir la coopération : Examiner, améliorer et élargir les modalités de la coopération, du partenariat et du dialogue des Nations Unies avec les organisations, les réseaux et les mouvements de jeunes, ainsi qu'avec les jeunes sans affiliation particulière afin d'agir de manière concertée pour collaborer avec les représentants des jeunes les plus marginalisés aux niveaux international, régional, national et local ;

Fournir une assistance : Fournir des orientations et un appui aux entités des Nations Unies en vue de la création ou de la consolidation de mécanismes de participation des jeunes (en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience) ;

Collaborer : Promouvoir une vaste et véritable participation des jeunes aux instances intergouvernementales mondiales et régionales, en particulier à celles dont les activités portent sur les objectifs de développement durable, notamment en fournissant un appui solide et personnalisé aux délégués et aux représentants de la jeunesse ;

Définir des normes : Encourager les gouvernements à transformer leurs modalités de coopération avec les jeunes aux niveaux national et local ainsi qu'à appliquer les principes de la participation utile et durable des jeunes ;

Créer du lien : Améliorer les méthodes employées par l'Organisation des Nations Unies pour entrer en contact et communiquer avec les jeunes, les écouter et répondre à leurs besoins, en employant de manière stratégique les capacités de l'Organisation à mobiliser et à établir des partenariats, afin de mener des campagnes de communication et de sensibilisation multimédias à grande échelle à l'intention des jeunes ;

Accroître les moyens : Renforcer et développer les capacités et les ressources de l'Organisation afin d'identifier, d'apprécier et de mettre en valeur les contributions de plusieurs jeunes ;

Faire entendre la voix des jeunes : Établir des partenariats avec les jeunes qui défendent les valeurs de l'Organisation aux niveaux mondial, national ou local afin de mieux faire entendre leur voix et d'accroître la portée et l'influence des mouvements mondiaux lancés par des jeunes, y compris dans le cadre des sommets des Nations Unies, tels que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous l'égide de l'Assemblée générale, le Sommet sur le climat organisé par le Secrétaire général ou encore le 75^e anniversaire de l'Organisation en 2020.

PRIORITÉ N° 2

Éducation et santé – Faciliter l'accès des jeunes à un enseignement et à des services de santé de qualité

Les actions de l'ONU consisteront à :

Promouvoir un enseignement de qualité : Encourager les États Membres et les autres partenaires à garantir l'accès universel à un enseignement de qualité ; élaborer et dispenser des programmes d'enseignement inclusifs et de qualité pour les jeunes, centrés sur les élèves, s'inscrivant dans une logique d'apprentissage continu, présentant un réel intérêt pour leur avenir, répondant aux besoins sociaux, économiques et environnementaux de leur communauté et favorisant le développement et les modes de vie durables ;

Promouvoir l'éducation non formelle : Soutenir et améliorer les cadres stratégiques relatifs à la jeunesse en faveur de l'éducation non formelle et de son rôle dans le développement des connaissances, des compétences et des capacités des jeunes ;

Garantir aux jeunes l'accès à des soins de santé adaptés et à des environnements sains : Prendre en compte les spécificités des jeunes dans le cadre de l'appui fourni par l'Organisation au renforcement des systèmes de santé publique et assurer une couverture sanitaire universelle tenant compte des déterminants sociaux de la santé et du bien-être chez les jeunes ;

Soutenir des services de santé mentale adaptés aux jeunes : Garantir l'accès des jeunes à des services de santé mentale adaptés à leurs besoins, dans le contexte plus vaste de la couverture sanitaire universelle ;

Défendre les droits des jeunes en matière de santé sexuelle et procréative : Mettre à profit les capacités de l'Organisation en matière de sensibilisation et de programmation afin d'améliorer l'accès des jeunes à des services de santé sexuelle et procréative adaptés aux jeunes et axés sur leurs droits ainsi qu'à une éducation sexuelle complète et à des informations sur ce sujet.

PRIORITÉ N° 3

Émancipation économique des jeunes et travail décent – Améliorer l'accès des jeunes au travail décent et à l'emploi productif

Les actions de l'ONU consisteront à :

Honorer l'engagement de la communauté mondiale : Renouveler et accentuer les efforts faits pour garantir l'accès des jeunes à un travail décent en s'appuyant sur des solutions et des formes de collaboration novatrices, évolutives et fondées sur des données factuelles afin d'obtenir des résultats positifs pour tous, à l'échelle locale et mondiale, y compris dans les situations les plus précaires ;

Promouvoir l'adoption d'une démarche équilibrée : Encourager les États Membres et les autres partenaires à suivre une démarche équilibrée pour stimuler la demande d'emploi chez les jeunes et accélérer l'amélioration des systèmes de formation professionnelle, dans l'objectif de faciliter l'insertion professionnelle et de réduire le nombre de jeunes déscolarisés et sans emploi ni formation⁷, en particulier chez les jeunes femmes et les jeunes défavorisés ;

Fournir un appui et des orientations : Aider les États Membres et les autres partenaires à créer des environnements favorables aux jeunes en matière d'emploi, notamment indépendant, ainsi qu'à élaborer et à suivre des stratégies d'amélioration de la qualité et de la quantité de l'emploi des jeunes au moyen, notamment, d'investissements publics et privés, de politiques économiques et de politiques du marché du travail, de la formation professionnelle, de la transition vers une économie formelle, de la protection sociale, du respect des droits des jeunes dans le milieu professionnel et de la participation active des jeunes ;

Promouvoir l'accès aux services et aux moyens de production : Permettre aux jeunes qui entrent sur le marché du travail dans un contexte de plus en plus dynamique d'accéder à des services intégrés et adaptés et à des ressources productives, telles que des ressources foncières, financières, numériques ou technologiques, dans les milieux aussi bien urbains que ruraux ;

Encourager une transition équitable vers une économie verte à faible émission de carbone : Encourager les États Membres et autres partenaires à accélérer leur transition vers une économie verte et respectueuse du climat en adoptant des stratégies d'atténuation et d'adaptation permettant d'améliorer l'efficacité énergétique et de limiter les émissions de gaz à effet de serre ; et, de la même façon, aider les États Membres et les autres partenaires à renforcer les capacités de l'économie verte à créer davantage de perspectives professionnelles de qualité pour les jeunes en termes de rémunération et d'emploi indépendant.

PRIORITÉ N° 4

Les jeunes et les droits de l'homme – Protéger et promouvoir les droits des jeunes et encourager leur engagement civique et politique

Les actions de l'ONU consisteront à :

Protéger et promouvoir les droits fondamentaux des jeunes : Donner la priorité aux activités de promotion et d'élaboration de politiques et de programmes visant à protéger les droits fondamentaux des jeunes, à prévenir et combattre les violations systématiques, généralisées et graves de leurs droits, à s'assurer qu'une attention accrue est accordée aux jeunes subissant des formes additives de discrimination et de violence et à garantir leur accès à la justice ;

Sensibiliser le public à la situation des jeunes en matière de droits fondamentaux : Faire mieux comprendre les obstacles et les difficultés spécifiques auxquels les jeunes sont confrontés en matière d'accès aux droits fondamentaux ; et utiliser ces informations pour définir et promouvoir des mesures permettant de faciliter l'exercice par les jeunes de leurs droits ;

Promouvoir le respect des droits fondamentaux : Encourager la prise en compte de tous les droits des jeunes (y compris leur droit de participer aux affaires publiques) dans les travaux des organes conventionnels, des procédures spéciales et d'autres mécanismes de défense des droits de l'homme, et souligner combien il importe de protéger les jeunes défenseurs des droits de l'homme et les organisations auxquelles ils sont rattachés ;

Promouvoir la participation des jeunes à la vie publique et politique : Mobiliser les capacités de l'Organisation afin de promouvoir le droit des jeunes à prendre part aux affaires publiques, notamment aux activités, plateformes et institutions politiques et civiques, comme les élections, les processus d'élaboration de la constitution, les partis politiques et les parlements ;

Renforcer les capacités et l'éducation en matière de droits de l'homme : Accentuer les efforts de l'Organisation visant à promouvoir l'éducation et la formation aux droits de l'homme ainsi que l'éducation à la citoyenneté

mondiale et au développement durable, sans discrimination, afin de promouvoir l'esprit civique et la participation à la vie civique, le volontariat et une culture de paix et de non-violence chez les jeunes.

PRIORITÉ N° 5

Consolidation de la paix et renforcement de la résilience – Aider les jeunes à s'impliquer au service de la paix et de la sécurité et de l'action humanitaire

Les actions de l'ONU consisteront à :

Promouvoir un environnement favorable aux jeunes : Reconnaître que les jeunes contribuent largement à la paix et à la sécurité, à la prévention de la violence, à la réduction des risques de catastrophe et à l'action humanitaire et climatique, et créer un climat favorable à l'action des jeunes (par exemple en menant des activités de réinsertion, de relèvement et de résilience à l'intention des jeunes touchés par des conflits) ;

Promouvoir la participation des jeunes aux processus de paix officiels : Encourager et faciliter la véritable participation des jeunes à toutes les phases des processus de paix et de consolidation de la paix officiels ;

Promouvoir des espaces publics sûrs : Veiller à ce que les jeunes aient accès à des espaces pour se rassembler, vivre, apprendre et travailler, en particulier dans les situations de conflit, les implantations sauvages, les bidonvilles et les camps de réfugiés ;

Consolider les partenariats : Resserrer la collaboration et les partenariats locaux, nationaux, régionaux et mondiaux, notamment entre les organisations dirigées par des jeunes et les gouvernements, en créant par exemple des coalitions pour les jeunes, la paix et la sécurité, et renforcer les capacités d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets et les initiatives de réduction des risques de catastrophe ;

Favoriser le dialogue permanent : Créer des espaces de dialogue et de consultation inclusifs, représentatifs, démocratiques et structurés pour permettre aux jeunes de contribuer aux activités relatives à la paix et à la sécurité et aux actions humanitaires et climatiques ;

Renforcer les capacités : Renforcer les capacités des organisations dirigées par des jeunes travaillant pour la paix, la sécurité et l'action humanitaire et climatique afin d'élargir la portée de leurs travaux et de garantir leur viabilité, et renforcer les capacités des acteurs institutionnels à collaborer avec les jeunes ;

Élargir les possibilités offertes : Créer des espaces permettant aux jeunes de contribuer à la promotion d'une culture de la paix en participant au dialogue interculturel et interreligieux en vue de prévenir les conflits. Donner aux jeunes la possibilité d'utiliser leurs compétences et leurs réseaux afin de formuler et de défendre un discours à opposer aux messages appelant à la violence, à l'extrémisme et à la radicalisation, et les y encourager ;

Protéger et aider les jeunes dans les contextes humanitaires : Fournir un appui intégré aux jeunes dans les contextes humanitaires en mettant l'accent sur leur protection (en particulier pour les jeunes femmes et les filles) et garantir leur participation à toutes les phases de l'action humanitaire, notamment en renforçant leurs capacités.

7. Coordination, gouvernance et exécution de la Stratégie

La Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse est une responsabilité partagée entre tous les membres du système des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national.

L'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse incarnera la figure publique de la Stratégie ; il sera responsable au premier chef des efforts de sensibilisation déployés au niveau mondial et dirigera le Comité directeur de haut niveau afin de s'assurer de la bonne exécution de la Stratégie.

COORDINATION ET GOUVERNANCE

La gouvernance de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse reposera sur les mécanismes mondiaux, régionaux et nationaux existants et sera renforcée par la création d'un Comité directeur de haut niveau.

La bonne exécution de la Stratégie dépendra directement de l'efficacité et de l'efficience de la collaboration entre les entités des Nations Unies et des synergies entre les priorités et les actions décrites dans la Stratégie et dans le plan d'action correspondant.

Afin d'appuyer l'application de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, un Comité directeur de haut niveau, chargé de fournir des orientations stratégiques, sera composé des membres suivants :

- a) L'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse ;
- b) Les coprésidents du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes ;
- c) Des représentants d'un nombre limité d'entités des Nations Unies (pour chaque domaine prioritaire, une ou deux entités dont les travaux sont liés à la Stratégie), en rotation tous les deux ans (rang de sous-secrétaire général) ;
- d) Deux représentants d'une organisation ou d'une plateforme mondiale dirigée par des jeunes, en rotation biennale.

Le Comité directeur de haut niveau sera présidé par l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse (en tant que représentant du Secrétaire général sur les questions concernant la jeunesse).

Le Comité devra veiller à se coordonner avec les autres processus des Nations Unies et à s'aligner sur la réforme de l'Organisation, et sera chargé de créer des liens et des synergies à tous les niveaux et de mobiliser des ressources et mettre à profit les partenariats pour appuyer la Stratégie. Le Comité devra trouver un mécanisme approprié afin d'échanger avec le Groupe du développement durable des Nations Unies et de lui communiquer des informations, et veiller à la participation active d'une partie du Secrétariat et du système des Nations Unies dans des domaines de la Stratégie n'ayant pas trait au développement durable.

Avec l'aide du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes, l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse sera chargé d'établir des rapports annuels sur l'état d'avancement de l'application de la Stratégie, qui seront examinés par le Comité directeur de haut niveau et soumis au Groupe du développement durable et au Comité exécutif du Secrétaire général.

Au niveau mondial, le Réseau interinstitutions aura pour objectif d'accroître l'efficacité des travaux de l'Organisation visant l'épanouissement des jeunes en consolidant la coopération et les échanges entre toutes les entités des Nations Unies concernées, ainsi que d'appuyer l'exécution de la Stratégie pour la jeunesse en coopération avec l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse.

Dans ce cadre, le Réseau devra notamment examiner l'état d'avancement global de l'application de la Stratégie, recueillir et collecter des données, tirer des enseignements et les partager et contribuer aux rapports.

EXÉCUTION DE LA STRATÉGIE

Afin de garantir l'efficacité des échanges d'informations et d'idées entre les pays et le Comité directeur de haut niveau, les bureaux régionaux du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes apporteront leur contribution en collaborant régulièrement avec les bureaux mondiaux du Réseau. Les bureaux régionaux du Réseau prévoient de collaborer avec les équipes de pays des Nations Unies en vue de l'exécution et de l'examen de la Stratégie.

La Stratégie porte sur une période de 12 ans et s'étendra ainsi jusqu'en 2030. Un plan d'action initial, portant sur les quatre premières années, sera élaboré et présenté à titre informatif lors d'une réunion qui rassemblera le Conseil de direction et d'autres acteurs, notamment les institutions spécialisées concernées. Le plan d'action fera ensuite l'objet d'un examen afin d'être adapté et renouvelé pour les prochaines périodes quadriennales.